

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 5

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2023/7/21

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le six décembre deux mil vingt-trois.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard et SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. BREARD J. Philippe donne procuration à M. SARRAZIN Joël
M. CARRET Bruno donne procuration à M. ROUX Lionel
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. ESTACHY Jean-François
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour l'extension du siège de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la nécessité d'agrandir les locaux de la Communauté de communes au regard des nouvelles compétences acquises ces dernières années.

L'extension sera réalisée sur deux niveaux pour une surface globale de 370 m².

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour mener à bien le projet :

Aménagement	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant
Etudes préliminaires et de conception (étude de sol et étude béton, CT CSPTS)	20 000,00 €	24 000,00 €	Etat DETR 2024 (40%)	392 800,00 €
Maîtrise d'œuvre	110 000,00 €	132 000,00 €	Région SUD PACA (22.4%)	219 968,00 €
			Département des Hautes-Alpes (17.5%)	171 850,00 €
Travaux de construction	852 000,00 €	1 022 400,00 €	Autofinancement (20,1%)	197 382,00 €
TOTAL	982 000,00 €	1 178 400,00 €	TOTAL	982 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à réaliser la demande de subvention auprès de l'État, de la Région Sud et du Département des Hautes-Alpes.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 18 décembre 2023
Et de la publication, le 20 décembre 2023
Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.